

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 01/10/2020



## ***La FNAIM s'engage toujours plus contre les discriminations dans l'accès au Logement***

***La FNAIM, 1ère organisation des professionnels de l'immobilier, est depuis plusieurs années en première ligne dans la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement. Déjà fortement mobilisée sur ces enjeux, notamment via la formation de ses adhérents, la FNAIM signe ce jeudi 1er octobre la « Charte relative à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement » aux côtés du Gouvernement et de nombreuses organisations professionnelles de l'immobilier.***

### **La FNAIM formalise son engagement et signe la charte pour un accès au logement pour tous**

Alors que paraît le décret relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sur la non-discrimination à l'accès au logement, la FNAIM a signé ce 1<sup>er</sup> octobre la « charte relative à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement » *aux côtés de toutes les organisations représentant les professionnels et les bailleurs (FNAIM, UNIS, SNPI et UNPI), en présence de Mesdames Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, et Elisabeth MORENO, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.*

*« C'est avec conviction que nous signons cette charte. La FNAIM, et l'ensemble de la profession, s'engage depuis de nombreuses années contre les discriminations dans l'accès au logement. Cette charte s'inscrit dans la continuité de nos actions. »* déclare Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

### **L'agent immobilier, l'administrateur de bien et le syndic, tiers de confiance dans la lutte contre les discriminations**

*« Lors des différentes enquêtes qui ont pu être faites sur cette question des discriminations, on constate à chaque fois que les professionnels jouent pleinement leur rôle de tiers de confiance puisque les discriminations sont moins présentes que dans les relations de particulier à particulier »* rappelle Jean-Marc TORROLLION, qui poursuit *« Le rapport affectif qu'ont les Français au logement nous met dans une position particulièrement exigeante. Et notre rôle de tiers de confiance implique de garantir le Pacte Républicain dans le domaine du logement »*



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

## Une sensibilisation constante des adhérents

Consciente de l'exigence de la lutte contre toutes les discriminations dans l'accès au logement, la Fédération nationale de l'immobilier agit depuis de nombreuses années sur ce terrain auprès de ses adhérents. En 2017, elle avait largement contribué à l'écriture du guide « Louer sans discriminer » édité par Le Défenseur des droits. Ce guide demeure une référence pour tous les professionnels Loi Hoguet. Il est régulièrement relayé auprès des adhérents. Un kit pratique, plus simple et adapté va être prochainement proposé aux adhérents par la Fédération, afin d'être exposé dans les agences.

Des progrès restent à accomplir. Et la FNAIM poursuivra son action de sensibilisation et d'accompagnement de ses adhérents avec détermination.

**Formation des professionnels de l'immobilier.** L'École Supérieure de l'Immobilier dispense déjà deux modules de formation continue pour éclairer les professionnels sur la lutte contre les discriminations. « *Ce décret qui vient d'être publié permettra d'intégrer ces modules dans les heures de formations obligatoires de nos titulaires de carte. Nous sommes préparés et nous y sommes prêts. Nos adhérents ont commencé à la suivre. Je suis fier que la ministre ait pu rencontrer ce jour un de nos adhérents, Monsieur Michael RAIMON, qui a suivi cette formation et œuvre tous les jours à Paris dans son rôle de tiers de confiance.* » précise Jean-Marc TORROLLION.

Ces formations, aujourd'hui tournées vers les détenteurs de la carte professionnelle, seront également adaptées et ouvertes à leurs collaborateurs.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



## À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34